



ENQUÊTE NATIONALE DE PRÉVALENCE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES ET DES TRAITEMENTS ANTI-INFECTIEUX EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, MAI-JUIN 2017

Information au patient hospitalisé

Vous êtes hospitalisé dans un service de notre établissement de santé.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé et afin de renforcer la qualité des soins prodigués dans nos services, une étude sur les infections associées aux soins comme les infections nosocomiales, c'est-à-dire contractées lors de l'hospitalisation, a lieu dans l'ensemble des établissements publics et privés français, un jour donné entre le lundi 15 mai et le vendredi 30 juin 2017.

Cette étude requiert le recueil d'informations médicales et épidémiologiques à l'aide d'un questionnaire standardisé, chez les personnes qui ont été présentes dans l'établissement le ___ / ___ / 2017. Ce recueil d'information sera réalisé par le personnel soignant de cet établissement de santé. Les données ainsi collectées dans les différents établissements de santé en France feront l'objet d'un traitement statistique au niveau régional et national menée par Santé Publique France (Agence nationale de santé publique - 12 rue du Val d'Osne, 94415, Saint-Maurice, Cedex).

Cette enquête nécessite l'informatisation de données médicales vous concernant. Toutefois, Santé publique France ne sera jamais en possession de données permettant de vous identifier directement (nom, prénom). Ces données seront conservées uniquement au niveau de l'établissement de santé pendant une période limitée pour permettre la validation des données et seront ensuite détruites, au plus tard le 31 décembre 2017.

Cette enquête n'est pas obligatoire, l'absence de participation est sans conséquence sur votre prise en charge.

Cette enquête a fait l'objet d'une autorisation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Conformément à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement. Les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par l'intermédiaire de tout médecin exerçant dans cet établissement de santé, auprès du président du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (Clin) de cet établissement, auprès du Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CClin) ou auprès de Santé Publique France à la direction des maladies infectieuses.